



ALPES CONTROLES

Intervention du 18 janvier 2018

***UTILISATION DU BOIS A
L'INTERIEUR DES BATIMENTS***

EXIGENCES REGLEMENTAIRES



Rappel des types de bâtiments

- E.R.P. (Etablissements Recevant du Public)
- Habitations
- Code du Travail



Rappel des textes principaux

E.R.P.

- Arrêté du 25 juin 1980
- Dispositions particulières (L, M, N, O, P, R, S, T, U, V, W, PS, PA, REF, ...)
- Instructions techniques



ALPES CONTROLES

Rappel des textes principaux

Habitation

- Arrêté du 31 janvier 1986

Code du Travail

- Arrêté du 05 août 1992



Mise en œuvre du bois à l'intérieur

On retrouve le bois en :

- structure
- sol (revêtement)
- doublage ou habillage
- plafond
- mobilier
- isolation



ALPES CONTROLES

Structure

- En règle générale structure bois SF ½ h ou SF 1 h



ALPES CONTROLES

Lycée Les Eaux Claires à GRENOBLE





ALPES CONTROLES



Maison du Département à
VOIRON

Salle
badminton
de VOIRON





Sol

- En règle générale M4 (classement de M0 à M4)
- Rappel : bois naturellement classé M3 si $e > 18\text{mm}$
- Certains mélèzes sont classés M2



Doublage

- En ERP on trouve généralement un classement M2 si plaquage
- En ERP classement M3 toléré si lambris et absence de vide à l'arrière





Plafond

- En ERP on trouve généralement un classement M1
↳ traitement obligatoire
- Exception :
 - Gymnase classement M3 toléré
 - 25 % de la surface, classement M3 pour les autres locaux



Mobilier

- En ERP nous devons être en classement M3
- Peu ou pas de problèmes rencontrés



Isolation

- On trouve en règle générale du bois en fibre ou laine de bois
- Nécessité d'un écran thermique
 - Murs
 - Plafonds



ALPES CONTROLES

o Murs

NATURE DU REVÊTEMENT	MASSE volumique (kg/m ³)	ÉPAISSEUR (mm)
Bois massif.....	e < 600 e ≥ 600	18 14
Panneau de contreplaqué.....	450 ≤ e < 600 e ≥ 600	21 18
Panneau de particules	e ≥ 600	16
Panneau de particules agglomérées au ciment.....	e ≥ 1 000	12
Panneau de lamelles minces orientées (OSB)	e ≥ 600	18
Panneau de fibres moyenne densité (MDF).....	e ≥ 600	18



ALPES CONTROLES

- Plafonds

Matériaux constitutif de l'écran		Epaisseur
Bois massif	$e < 600 \text{ kg/m}^3$	30
Bois massif	$e > 600 \text{ kg/m}^3$	26
Panneau de contreplaqué	$e < 600 \text{ kg/m}^3$	40
	$e > 600 \text{ kg/m}^3$	35
Panneau de particules	$e > 600 \text{ kg/m}^3$	32
Panneau de lamelles minces orientées (OSB)		35



ALPES CONTROLES

